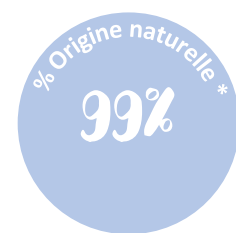


GELEE ECLAT APAISANTE APRES-SOLEIL COSMOS*

*Hors actif



Après une journée de plage, quoi de mieux que d'apporter hydratation et apaisement à notre peau échauffée ? Enrichie en nacres «effet soleil», cette gelée apporte éclat et lumière à votre visage et votre décolleté instantanément !



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Water (Aqua)	93,20		93,20
	SODIUM BENZOATE	Sodium Benzoate	0,50	Conservateur	0,00
B	TAYAGEL® HA	Gellan Gum	0,50	Agent rhéologique	0,50
	BIOERICUM	Caesalpinia Spinosa Gum	0,50	Agent rhéologique	0,50
	GLYCERINE BIO AMI COSMOS	Glycerin	2,00	Humectant	2,00
C	PARFUM COSMOS AQUA CRISTE (Robertet)	Parfum	0,30	Parfum	0,30
	FLAMENCO® SUMMIT ORANGE O80D	Mica (and) Titanium Dioxide (and) Silica	0,50	Nacre COSMOS certifiable	0,50
	HYDRASENSYL® GLUCAN GREEN	Water (and) Beta-glucan (and) Pentylene Glycol (and) Caprylyl Glycol	2,50	Actif hydratant immédiat, apaisant, anti-inflammatoire, après-soleil	2,49
D	SOLUTION D'ACIDE CITRIQUE A 20%	Water (and) Citric Acid	QS	Ajusteur de pH	QS

CARACTERISTIQUES

Aspect :	Gelée opaque aux reflets orangés
pH :	4,8 - 5,3
Viscosité :	20 000 - 30 000 mPa.s
	Brookfield, DVI, spindle 6, speed 10

PROCESS

Chauffer la phase A à 85°C. Réaliser le prémix de la phase B puis l'introduire dans la phase A et homogénéiser sous vive agitation pendant 20 minutes. Débuter le refroidissement, puis vers 30°C, introduire les ingrédients de la phase C. Enfin, ajuster le pH à 4,8 - 5,3 avec la phase D.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.